

Avis d'attribution

Marchés publics et privés



Entretien des systèmes de désenfumage des immeubles

Section 2 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : OPH de Coulommiers.
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 227770007600023
Code postal : 77120, Ville : Coulommiers.
Groupement de commandes : non.

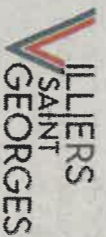
Section 3 : Identification du marché
Intitulé du marché : contrat concernant l'entretien des systèmes de désenfumage des immeubles appartenant au patrimoine de l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers.
CPV - Objet principal : 600000000.
Type de marché : services.
Description succincte du marché : entretien des systèmes de désenfumage des immeubles.
Critères d'évaluation des projets :
- Prix des prestations : 60% conformément aux sous-critères suivants : Montant forfaitaire H.T. de l'entretien annuel (40 %) Par application des prix figurant au bordereau joint à la présente offre (20 %)
- Valeur technique : 40 % dans le cadre d'un mémoire joint à l'offre lequel devra intégrer : (15%) :
- organisation et mise en œuvre de la maintenance - contenu des rapports de vérification et délai de transmission - délai d'obtention des devis de maintenance corrective (10%)
- moyens humains et techniques mis à disposition pour l'exécution des prestations (10%)
- procédure d'astrevie, déclenchement, organisation et délais d'intervention (5%)
- spécificités techniques du matériel proposé et compatibilité avec les installations existantes.

Mots descripteurs : prestations de services.

Section 4 : Informations d'attribution
Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots : le marché a été attribué à la société G.H. - ZA Les Portes de la Forêt - 39, allée du Clos des Charrettes, 77090 Colégien. Le montant maximum annuel de ce dernier est fixé à 25 000 euros HT, soit un montant maximum total de 75 000 euros HT reconductibles comprises.

Avis administratifs

7340285701 - AA



Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Vo le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L101-1, L103-1, L151-1 et R151-1 et suivants et plus particulièrement les articles L153-11 et R153-1 et suivants :
- Les articles L123-1 à L123-18 du Code de l'Environnement ;
- Les articles R123-6 à R123-23 du Code de l'Environnement, et notamment ses articles R123-9 et R123-11 ;
- Via la délibération n° 56/2019 du 20 septembre 2019, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;
- Vu le débat relatif au Projet d'Aménagement et de Développement Durable tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2022 ;
- Via la délibération n° 2022/00076 du Conseil Municipal du 28 novembre 2022, tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé ;
- Les décisions n° E23000049/77 du 6 juin 2023, de Mme la présidente du Tribunal administratif de Meaux, désignant M. Jean-Luc RENAUD, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Monique DELAFOSSE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Par arrêté municipal n° 43/2023 du 11 septembre 2023, le maire de Villiers-Saint-Georges a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.
Le projet de PLU révisé de Villiers-Saint-Georges, a pour objet notamment de :
- Protéger l'identité rurale du bourg.
- Prendre en compte les évolutions concernant le règlement.
- Protéger les espaces agricoles et naturels.
- Protéger le patrimoine naturel et le patrimoine bâti.
- Définir un projet d'aménagement communal.
- Doter la commune d'un plan local d'urbanisme prenant en compte les dispositions de la loi d'engagement national pour l'environnement (ENI) dite « Grenelle 2 », de la loi dite « ALUR », et de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- Organiser le renouvellement urbain dans les parties bâties de la commune pour qu'il ne porte pas atteinte au caractère du tissu bâti existant tout en favorisant la mixité urbaine.
- Définir les secteurs d'extension de l'urbanisation pour permettre un développement urbain dans le cadre de l'aménagement durable, tant pour le logement que pour l'activité économique.
- Favoriser l'accueil de quelques foyers nouveaux, en restant dans des proportions modérées.

- Assurer l'implantation d'activités artisanales.
- Permettre aux agriculteurs de valoriser les corps de ferme par l'aménagement de gîtes, chambres d'hôtes.
Il a fait l'objet d'avis de Personnes Publiques Associées dont l'Etat, d'une évaluation environnementale et d'un avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MREA) en date du 6 avril 2023.
L'enquête se déroulera à la mairie de Villiers-Saint-Georges pendant une durée de 33 jours consécutifs du lundi 9 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 inclus. Durant cette période, le dossier d'enquête comprenant notamment le projet de PLU, les pièces qui l'accompagnent et les avis des personnes publiques susmention-

nées seront consultables :
- à la mairie de Villiers-Saint-Georges, en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : lundis, mardis et jeudis de 8 h 45 à 12 h 00 et les vendredis de 14 h 00 à 17 h 30, ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur, sur le site Internet dédié : <https://mairie-villiers-saint-georges.com/>, du jour et heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au jour et heure de clôture de celle-ci.
Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire de Villiers-Saint-Georges.
Un poste (bonne) informatique libre d'accès, sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et lors des permanences de commissaire enquêteur, pour consulter le dossier d'enquête et déposer toutes observations relatives à l'enquête.
Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions ou contre-propositions :
- sur le registre sur support papier ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- sur le registre électronique dédié à cet effet, avec le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/pu/villiers-saint-georges> ;
- subsidiairement à l'adresse électronique : villiers-st-georges@wanadoo.fr ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : place de la Mairie, 77560 Villiers-Saint-Georges.

Seules les observations, propositions ou contre-propositions reçues pendant le délai de l'enquête et au plus tard le vendredi 10 novembre à 18 h 00, y compris par voie électronique, rédigées en langue française et dans la limite d'une capacité de 5 MO pour les pièces jointes adressées via le registre ou le courrier électronique, seront prises en compte.
M. Jean-Luc RENAUD, professeur de droit et d'aménagement du territoire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par Mme la présidente du Tribunal administratif de Meaux et Mme Monique DELAFOSSE, architecte, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur titulaire sera présent en mairie pour recevoir les observations du public, les :
- Lundi 9 octobre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00,
- samedi 28 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 10 novembre 2023 de 15 h 00 à 18 h 00.
A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, à la mairie et sur le site internet dédié : <https://mairie-villiers-saint-georges.com>, pendant une durée d'un an.

Aux termes de cette enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation ou non du projet de Plan Local d'Urbanisme révisé, éventuellement modifié afin de tenir compte des conclusions de l'enquête publique et des différents avis recueillis dans le cadre de la procédure.
M. le maire de Villiers-Saint-Georges est la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être obtenues.

Le Maire
Tony PITTA

7342474901 - AA

Communauté de communes du VAL BRIARD ZAC des Sources de l'Yerres

Droit de préemption AVIS

La communauté de communes du Val Briard a approuvé la délégation de son droit de préemption urbain par la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, à son profit, par délibération n° 78/2023 du conseil communautaire du 14 septembre 2023, pour acquérir la parcelle cadastrée 334YF004, appartenant à l'Etat.

Cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes et consultable sur son site internet : www.valbriard.fr

7340243401 - AA

Projets de zonages d'assainissement et des eaux pluviales 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté n° 96/2023 en date du 11 septembre 2023 pris par M. le président de la Communauté d'Agglomération Meaux Val de Seine (CAMVS), M. Louis VOGEL, les projets de zonages d'assainissement seront soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 4 octobre 2023 au 2 novembre 2023 inclus. M. Thierry FRANCOIS assurera les fonctions de commissaire enquêteur et M. Christian HANNEZO assurera les fonctions de suppléant au commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé :
- un dossier sera déposé à l'Université UPEC - Espace Gallien, 51, avenue Thiers, 77000 Meaux, aux jours et heures ci-dessous afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la CAMVS à l'attention de M. le commissaire enquêteur lequel les annexera au registre.

7342909301 - AA

Commune de NANTEUIL-SUR-MARNE Application de l'article L.1123-4 du Code général de la propriété des personnes publiques AVIS

La commune de Nanterre-sur-Marne informe de l'adoption de l'arrêté communal n° 36-2023 en date du 18 septembre 2023, « portant constatation de la vacance d'un immeuble satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ».

Cet arrêté fait l'objet d'un affichage sur les panneaux d'affichage légal de la commune et sur les biens concernés ainsi qu'en tout lieu qui sera jugé utile pendant une durée de 6 mois.

Le présent avis au public sera inséré dans un journal et sera publié sur le site internet de la commune où il demeurera pendant une durée de 6 mois à compter de cette insertion. Les biens concernés par cette procédure initiée par l'arrêté n° 36-2023 sont :

Les parcelles B 872 et B 1033 sises 5, rue de la Charrière, 77730 Nanterre-sur-Marne.

Ces biens sont inscrits au compte cadastral de Mme V. BRUCHET épouse BLOCC.

Dans le cas où un propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, l'immeuble est présumé sans maître. La commune dans laquelle est situé le bien peut, par délibération du conseil municipal, l'incorporer dans le domaine communal par arrêté.

Vie de sociétés

7342668401 - VS



BTMI CONSEILS

1, place Loïc-Baron
77000 MELUN

AVIS

DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé :
Dénomination : WAS ADMINISTRATIF
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 10, rue de Montlignon, 77000 Melun.
Objet : conseils, accompagnement administratif et commercial des entreprises et des particuliers, apporteur d'affaires.
Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 500 euros.
Cession d'actions et agrément : libre entre associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Mme WASSILA BENT AM-MAR ABERRAHMANE, 10, rue de Montlignon, 77000 Melun.
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

7342745301 - VS

Groupe ÉCOSPHÈRE EXPERTISE

EUROPE PLAFONDS ISOLATION

SARL société en liquidation
Capital social : 7 500 euros
Siège social : 34, rue Saint-Barthélémy 77000 MELUN
532 383 106 RCS de Melun

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGE en date du 30 juin 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donne quitus au liquidateur M. Girgore TOPÉ, demeurant 18, place Elisée Reclus, 77176 Savigny-le-Temple et prononcé la clôture de liqui-

clature de la société.
La société sera radiée du RCS de Melun.

7342434901 - VS

ALS
SAS
au capital de 1 000 euros
ayant son siège social :
2, rue des Demoiselles
77940 THOUIN-FEROTTES
Immat. RCS Melun 892 134 925

AVIS

DE MODIFICATIONS

L'AGM réunie le 28 juillet 2023 a décidé :

- de transférer le siège social du 2, rue des Demoiselles, 77940 Thouin-Ferottes au 10, rue Saint-Roch à Saint-Angé-Le-Viel 77710 à compter du 28 juillet 2023, et de modifier en conséquence l'art. 4 des statuts.

- de nommer M. Stéphane COMTE-GAZ demeurant 10, rue Saint-Roch à Saint-Angé-Le-Viel 77710 en qualité de président en remplacement de Mme Laura DUCHON, démissionnaire.
Pour avis,
Le Président.

7342601201 - VS

ACVM METAL

Société à responsabilité limitée
A associé unique
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 14, Grande rue 77390 BEAUVOIR
794 371 369 RCS Melun

AVIS

DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 26 septembre 2023, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de négociant grossiste de tous produits destinés à l'industrie, à la sidérurgie, au bâtiment, aux travaux publics et au négoce ainsi que l'import export de tous produits et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de procéder à une augmentation du capital social de 75 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraînera la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 30 000 euros.
Nouvelle mention :
Capital social : 105 000 euros
Pour avis
La Gérance.

7342617401 - VS

Dénomination :
IMMCAR
Forme : SARL
Capital social : 80 000 euros
Siège social : 8, ZAC de la Carie 77240 VERT-SAINTEPENS
339843559 RCS de Melun

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2023, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : M. Alain PELLETIER, demeurant 6 Av du 18 Juin 1940, 77176 Savigny-le-Temple.
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions. Chaque action donnant droit à une voix.
Transmission des actions : il existe ces clauses d'agrément à l'égard des tiers. Mention sera portée au RCS de Melun.

7341645301 - VS

SAS ECO PLUS

Au capital de 20 000 euros
Capital social : 7,950 Mance-Gerener 77950 MAINCY
RCS Melun 899 720 458

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par PV de l'AGE en date du 18 septembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 38, rue Damesme, 75013 Paris.
Radiation au RCS de Melun et immatriculation au RCS de Paris.